

**Décision n°2014 /04-03
relative au renouvellement de l'accréditation de
l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la
construction de Caen (ESITC)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

Dossier A : renouvellement, à compter du 1^{er} septembre 2014, de l'accréditation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'ESITC de Caen en formation initiale sous statut étudiant et sous statut apprenti.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.642-4, L.642-5 et R.642-10,
- Vu la demande présentée par l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen (ESITC),
- Vu le rapport établi par René JACQUOT (rapporteur principal), Anne-Marie JOLLY (membres de la CTI), Laurent LACOIN et Florian RAZE (experts) et Vanessa MAC SI HONE (experte élève ingénieure) et présenté en réunion plénière de la CTI le 8 avril 2014,
- Entendus les représentants de la direction de l'école

La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté la présente décision:

Présentation générale de l'établissement

École technique privée de statut associatif, l'ESITC Caen a été créée en 1993, à la demande des professions du BTP et des collectivités locales concernées. Autonome depuis 1996, reconnue par l'État depuis 2001, l'ESITC Caen a contractualisé avec l'État en 2010, le contrat en cours couvre la période 2013-2016.

L'ESITC Caen forme en 5 ans (3 ans dans le cadre de l'apprentissage) des ingénieurs spécialisés dans le domaine du BTP. En 2013, l'effectif a compté 400 élèves dont 25% de femmes.

L'objectif premier est de « *maintenir l'équilibre entre formation et recherche au service des professionnels du BTP et des élèves diplômés* ». Un plan stratégique est en place, en collaboration avec les tutelles et les partenaires institutionnels et académiques ; il couvre les aspects suivants :

- la promotion de l'ESITC Caen dans le secteur du BTP,
- le renforcement du modèle associatif et de l'organisation interne,
- le développement de l'ancrage local et du rayonnement national et international de l'école
- l'objectif de maintenir l'élève au centre des attentions.

L'école projette une extension des bâtiments, notamment pour la recherche, une croissance des effectifs et une évolution des exigences de compétences attendues de la part des élèves.

Les activités de recherche développées sur les bases du projet scientifique sont renforcées par une convention de partenariat avec l'Université de Caen, notamment pour ce qui concerne le rattachement des équipes de recherche à l'une des écoles doctorales de l'université, ainsi que l'implication de l'ESITC Caen dans la politique de site.

Caractéristiques globales

Ressources humaines : 13 enseignants, 5 enseignants chercheurs, 19 vacataires enseignants, 3 vacataires enseignants chercheurs, 14 agents administratifs et techniques
135 vacataires ingénieurs en entreprises dispensent 46% des enseignements du cycle ingénieur

La parité hommes-femmes est respectée y compris dans l'encadrement.

Matériels : 2660 m² de bâtiments + équipements - ouverts en 1993 - mis à disposition gratuitement par le Conseil régional de Basse-Normandie. Une nouvelle mise à disposition de locaux (doublement des surfaces utiles) est projetée avec les mêmes partenaires (collectivités, fédérations), objectif livraison 2015/2016. 50% des surfaces nouvelles seront affectées à la recherche.

Budget : 3,85M€ représentant un coût moyen annuel par élève de 8 830€ ; les frais de scolarité acquittés annuellement par les élèves sont de 5 600€.

NB le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

Politique de formation

L'objectif confirmé de l'école : « former des ingénieurs construction de haut niveau » est traduit par : de solides bases scientifiques – dans le domaine du BTP – recherche, innovation, entrepreneuriat, international.

Un seul diplôme est délivré, accessible par 2 voies : sous statut étudiant et sous statut apprenti ; les ingénieries de formation sont globalement conformes aux prescriptions du référentiel pour la voie sous statut étudiant et pour la voie sous statut d'apprenti.

Evolutions depuis 2008 :

Adaptation au marché : éco matériaux et ouvrages maritimes.

Evolution de la pédagogie : mise en place de projets multidisciplinaires, accompagnement individualisé des élèves, bureaux d'études.

Chaque élève traduit son parcours personnalisé par des choix : orientation en année 4 et option en année 5.

83 diplômes ont été délivrés en 2012 : 71 sous statut étudiant et 12 sous statut apprenti.

123 élèves (toutes origines confondues) ont été recrutés en 2013 – l'objectif de l'école est de recruter 160 élèves par promotion sous condition préalable de l'extension des bâtiments pour la rentrée 2015. La CTI considère que cette très forte progression ne peut se concevoir que dans le cadre d'un projet structuré qui devra garantir la qualité de la formation.

Evolution de l'institution

Suivi des recommandations précédentes de la CTI en 2008.

Recommandations 2007	Mesures prises - Réalisations	Programme de mise en œuvre
Accompagner l'augmentation des effectifs autorisée (100 étudiants) en restant vigilant sur la qualité du recrutement	Effort de communication : améliorer la notoriété de l'école et la sélectivité	Réalisé : amélioration des moyennes au bac – nombre de candidats en hausse
Accompagner l'augmentation des effectifs en augmentant la surface des locaux	Augmentation des surfaces de 30%	Partiellement réalisé : Ne permet d'accueillir que 400 élèves (les locaux ne sont pas

		en accord avec l'accroissement des promotions annoncé.
Augmenter rapidement le nombre d'enseignants et le potentiel de formation à et par la recherche	Extension du labo, embauche EC, doctorants autofinancés Nombreux projets de recherche	Réalisé : 1 HDR depuis 2006, nouvelle extension labo et nouveaux recrutements effectués
Faire aboutir la démarche d'évaluation	Plusieurs projets lancés Structuration de l'école et des équipes pour une démarche qualité	En cours : évaluation des enseignements, projet process / ERP Mise en place prévue en 2014

Synthèse de l'évaluation

Points forts

- formation bien ancrée dans son domaine de spécialité, le BTP,
- proximité des entreprises du secteur et soutien confirmé des collectivités locales,
- gouvernance forte, stratégie énoncée et mise en œuvre pour un développement significatif,
- dynamisme des équipes,
- volonté de développer une recherche finalisée et partenariale,
- placement des diplômés.

Points faibles

- établissement jeune, de petite taille, moyens financiers limités, modèle économique encore fragile,
- développement de la notoriété et des réseaux partenariaux encore insuffisant,
- organigramme complexe,
- stratégie de recrutement des élèves à clarifier.

Opportunités

- augmentation des effectifs demandée par les professions,
- partenariat multiforme engagé avec l'Université de Caen.

En conséquence, la Commission des Titres d'Ingénieur **décide de renouveler pour une durée de 6 ans** à compter du 1er septembre 2014, l'accréditation de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen à délivrer le titre :

« Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen » en formation initiale sous statut étudiant et sous statut apprenti.

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

- En préalable à l'augmentation demandée des effectifs : s'assurer de l'engagement des collectivités territoriales et des professions pour l'extension de l'école et lier étroitement le recrutement des enseignants chercheurs et enseignants au rythme de la croissance des effectifs tout en améliorant le taux d'encadrement.

- Resserrer la stratégie de recrutement des élèves : priorité au post-bac, partenariat avec d'autres établissements, amplifier encore la communication externe.
- Poursuivre le développement de la mobilité des étudiants et des apprentis vers l'international.
- Continuer à développer le partenariat avec l'Université de Caen.
- Améliorer le dispositif d'évaluation des enseignements et finaliser l'assurance qualité dans les délais annoncés.
- Aménager la gouvernance en clarifiant les multi-responsabilités croisées, instaurer une représentation des personnels et des élèves au sein des conseils de l'école, associer le conseil scientifique à l'élaboration de la stratégie de l'école.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué, sur demande de l'établissement à la CTI, au diplôme suivant :

« Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen »

Délibéré en séance plénière à Paris, le 8 avril 2014

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 mai 2014



Le président
Philippe MASSÉ

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente délibération :

La Commission a adopté le principe de l'évolution de l'agenda des audits périodiques. Ceux-ci sont désormais organisés tous les cinq ans (au lieu de tous les six ans auparavant), en phase avec le calendrier de contractualisation du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Les audits périodiques sont répartis en cinq vagues annuelles : A, B, C, D, E.

Cette évolution permet au ministère en charge de l'enseignement supérieur et aux écoles d'ingénieurs de disposer des avis et décisions de la CTI en amont du dialogue contractuel.

Des aménagements ont été apportés à l'agenda des audits périodiques de la CTI entre 2017 et 2022 de manière à caler les évaluations de la CTI en amont du dialogue contractuel entre le ministère en charge de l'enseignement supérieur et les établissements.

1. Prolongement des accréditations

Afin de finaliser le calage des évaluations de la CTI avec les vagues de contractualisation ministérielles mais également avec la planification du Hcéres, la Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements listés ci-après.

Les systèmes d'information de la CTI ainsi que l'Arrêté interministériel fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé seront ajustés en conséquence en 2019.

Ecoles de la Vague B

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rennes** :

IMT Atlantique Bretagne - Pays de Loire	Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire de l'institut Mines-Télécom
ECAM Louis de Broglie	ECAM Rennes Louis de Broglie
Yncréa Ouest	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest
AGROCAMPUS OUEST	Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
EN Brest	Ecole navale
ENI Brest	Ecole nationale d'ingénieurs de Brest
ENSC Rennes	Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes
ENSIBS	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud
ENSSAT	Ecole nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'université de Rennes I

ENSTA Bretagne	Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne
ESIAB	Ecole supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest
ESIR	Ecole supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'université Rennes I
ESM Saint Cyr	Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr
ENSAI	Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information du groupe des écoles nationales d'économie et statistiques
INSA Rennes	Institut national des sciences appliquées de Rennes

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nantes** :

ESA	Ecole supérieure d'agriculture d'Angers
ESAIP	Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique
ESEO	Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest
Centrale Nantes	Ecole centrale de Nantes
ENSIM	École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'université du Mans
ISTIA	Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers de l'université d'Angers
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique
EPU Nantes	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nantes
ESB	Ecole supérieure du bois

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Caen** :

ESITC Caen	Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen
ENSICAEN	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
ESIX Normandie	Ecole d'ingénieurs de l'université de Caen

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rouen** :

ESIGELEC	Ecole supérieure d'ingénieurs en génie électrique
ESITech	Ecole supérieure d'ingénieurs en innovation technologique de l'université de Rouen
INSA Rouen	Institut national des sciences appliquées de Rouen
ISEL	Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre

Ecoles de la Vague C

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie d'Aix-Marseille** :

Centrale Marseille	École centrale de Marseille
EA	Ecole de l'air
EPU Aix-Marseille	Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille
ISBA TP	Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nice** :

ISEN Yncréa Méditerranée	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée
EPU Nice Sophia	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nice
EURECOM	EURECOM

2. Audits intermédiaires

L'organisation des campagnes d'accréditation a été aménagée pour les écoles de l'**académie d'Amiens**. **Un audit allégé est planifié en 2021-2022** pour les établissements suivants :

ESCOM	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale
ESIEE Amiens	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens

3. Report des missions d'audits

Dans le cadre des évolutions des établissements, certaines missions d'audit ont été reportées. La Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements concernés par le report de la mission d'audit.

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2019-2020**.

Cette disposition concerne l'établissement suivant de l'**académie de Versailles** :

EISTI	Ecole internationale des sciences du traitement de l'information
-------	--

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Créteil** :

ESIEE Paris	ESIEE Paris
ESIPE /U Marne la vallée	Ecole supérieure d'ingénieurs de Paris-Est (ESIPE)
ENSG Géomatique	Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des sciences géographiques

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 mai 2019.

Délibération publiée sur le site web de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/calendrier-des-campagnes-d-accréditations>